

LISTE DES RUBRIQUES À COMPLÉTER ET DES DOCUMENTS À ENVOYER POUR LES DEMANDES DE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)



L'image du formulaire indique que vous devez obligatoirement remplir une partie précise sur le dossier de demande MDPH.



L'image du trombone indique que vous devez envoyer des documents supplémentaires **en votre possession**. Attention : tout devis doit être nominatif et daté de moins de 6 mois. Les captures d'écran, copies de paniers internet ou photocopies de magazine ne peuvent être acceptées à la place du devis.

Pour toutes les demandes de PCH



Dater et signer en page 4.

Remplir les pages 5 à 7, et plus particulièrement les rubriques B1, B2 et B3 afin de préciser quels sont vos besoins dans votre vie quotidienne.



Remplir en page 8 la partie libre pour expliquer en détails les conséquences du handicap sur votre vie, notamment pour toute demande d'aide humaine.

Pour une demande de PCH Parentalité (enfant de moins de 7 ans)



Un acte de naissance de moins de 6 mois pour chaque enfant

Pour une demande de PCH Aide humaine



Le volet 1 (ORL) et/ou le volet 2 (ophtalmologie) pour les demandes de forfaits (cécité, surdité et surdicécité)



Tout bilan ou compte-rendu du médecin généraliste ou des médecins spécialistes



Les bilans des rééducations (orthophonie, psychologie, ergothérapie, etc.) avec description de l'autonomie personnelle sur la réalisation effective des actes essentiels

Pour une demande de PCH Aide technique



Pour toutes les demandes, fournir les justificatifs de prises en charge de la Caisse primaire d'assurance maladie et de votre mutuelle.



Pour toutes les demandes de renouvellement ou d'acquisition d'un fauteuil roulant, prenez contact avec la Caisse primaire d'assurance maladie.

Pour une demande de PCH Aide technique (suite)

Demande pour un matériel basse vision

-  Un compte-rendu des préconisations par un professionnel spécialisé
-  Une attestation d'essai du matériel

Commande oculaire

-  Une préconisation par un ergothérapeute
-  Un compte-rendu d'essai
-  Un devis

Autre aide technique sans remboursement par la CPAM

(exemples : pince de préhension ergonomique, ouvre-bocal électrique, fauteuil releveur, etc.)

-  Un devis ou une facture datée de moins de 6 mois
-  Tout document expliquant le besoin (compte-rendu en votre possession, texte écrit par le demandeur, etc.)

Prothèses auditives

-  Un audiogramme de moins d'un an réalisé par un ORL
-  Une prescription médicale
-  Un devis
-  Un compte-rendu d'adaptation probatoire par l'audioprothésiste pour l'appareillage sélectionné

Autre aide technique avec remboursement par la CPAM

(exemples : déambulateur, chaise garde-robe, coussin anti-escarres, etc.)

-  Une prescription médicale
-  Un devis ou une facture datée de moins de 6 mois

Pour une demande d'aménagement du logement

Aménagement du logement existant

-  Le plan du logement actuel et photos des zones à aménager
-  Un croquis des aménagement prévus
-  Deux devis comparatifs détaillés pour les aménagements prévus
-  Si vous êtes locataire, l'autorisation écrite du bailleur pour la réalisation des travaux
-  En cas de demande de financement à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, fournir le courrier d'accord ou de refus

Aménagement d'une construction neuve ou d'une extension

-  Le plan des aménagements prévus. En cas d'extension, fournir le plan du logement actuel.
-  Deux devis comparatifs détaillés pour les aménagements prévus avec des tarifs séparés entre l'installation et les fournitures. Pour chaque devis, indiquer le tarif de l'équipement standard et de l'équipement spécifique pour le handicap.

Pour une demande d'aménagement du logement (suite)

Déménagement



Remplir en page 8 la partie libre pour spécifier les difficultés rencontrées dans le logement actuel.



Deux devis comparatifs établis par des sociétés de déménagement



Les plans du logement actuel et du futur logement ou des photos des zones non-accessibles (extérieur, salle de bain, etc.)



Les adresses exactes des logements de départ et d'arrivée

Pour une demande d'aménagement du véhicule ou de prise en charge des surcoûts de transports

Une aide peut être accordée pour les trajets entre le domicile et votre lieu de travail, entre votre domicile et des établissements et services médico-sociaux et entre votre domicile et un lieu de loisirs. Ces trajets doivent être réguliers et fréquents et concerner la personne en situation de handicap. Elle doit être dans l'impossibilité de conduire son propre véhicule ou d'utiliser les transports en commun du fait de sa situation de handicap. Par ailleurs, le lieu à atteindre ne doit ne pas être desservi par les transports en commun.

Aménagement du poste de conduite



Une photocopie recto/verso du permis de conduire en cours de validité avec mentions restrictives ou le certificat médical établi par le médecin agréé par la Préfecture mentionnant les codes restrictifs



Deux devis comparatifs détaillés pour les aménagements nécessaires

Prise en charge des trajets réalisés par un véhicule adapté, en taxi ou par un tiers



Les adresses exactes de départ et d'arrivée



Une attestation indiquant la fréquence des trajets par mois



Si nécessaire, un devis du transporteur

Grue de coffre



Un compte-rendu d'essai



Deux devis comparatifs

Aménagement de l'accès au véhicule et chargement du fauteuil



Deux devis comparatifs détaillés par poste d'aménagement

Prise en charge des surcoûts de transports pour un départ annuel en vacances



Les adresses exactes de départ et d'arrivée



Le type de moyen de transport utilisé et un devis

Pour une demande de prise en charge de frais de diverses natures (charges spécifiques et charges exceptionnelles)

Prise en charge du surcoût lié au handicap pendant un séjour de vacances adapté

-  Un devis par un organisme agréé Vacances adaptées organisées (VAO), avec mention du surcoût lié au handicap

Autres charges exceptionnelles

-  Un devis et une argumentation explicative du surcoût lié au handicap

Prise en charge de frais ponctuels de rééducation

(exemples : visite à domicile d'un ergothérapeute, séances d'apprentissage à l'utilisation d'une aide technique, bilan neuropsychologique)

-  Un devis du rééducateur

Prise en charge de frais récurrents de rééducation

-  Un devis de prise en charge annuelle du rééducateur, avec la durée prévue de la prise en charge, et le projet thérapeutique

Autres charges spécifiques

(exemples : frais liés aux protections urinaires, bavoirs, alèses)

-  Les factures nominatives des 3 derniers mois (attention : les tickets de caisse ne sont pas acceptés). Si vous êtes hospitalisé, fournir un devis mensuel.

Pour une demande de prise en charge de frais liés à une aide animalière

-  Une attestation de remise du chien d'assistance par un organisme agréé.